



Catégories d'âge des Championnats nationaux 2024

Volleyball Canada reconnaît les catégories d'âge suivant pour les compétitions au cours de la saison 2023-2024.

	18ans*	17ans	16ans	15ans	14ans
Septembre	2005	2006	2007	2008	2009
Octobre	2005	2006	2007	2008	2009
Novembre	2005	2006	2007	2008	2009
Décembre	2005	2006	2007	2008	2009
Janvier	2006	2007	2008	2009	2010
Février	2006	2007	2008	2009	2010
Mars	2006	2007	2008	2009	2010
Avril	2006	2007	2008	2009	2010
Mai	2006	2007	2008	2009	2010
Juin	2006	2007	2008	2009	2010
Juillet	2006	2007	2008	2009	2010
Août	2006	2007	2008	2009	2010
Septembre	2006	2007	2008	2009	2010
Octobre	2006	2007	2008	2009	2010
Novembre	2006	2007	2008	2009	2010
Décembre	2006	2007	2008	2009	2010

*Pour les championnats nationaux de club 2024, catégorie d'âge 18ans SEULEMENT :

Une équipe de la catégorie 18U peut inclure 2 athlètes nés entre le 1er janvier et le 31 août 2005, avec les restrictions suivantes :

- Les athlètes ne sont PAS autorisés à faire partie d'un programme de volleyball USport, ACSC ou autre programme de volleyball postsecondaire pour la saison en cours (septembre 2023-mai 2024).
- **Définition du postsecondaire :** Faire partie d'un programme de volleyball postsecondaire est défini comme s'entraîner en tout ou en partie avec les membres de l'équipe de l'établissement postsecondaire qu'ils fréquentent, à compter du 1er octobre 2023. Les athlètes sont autorisés à faire des essais ou à s'entraîner avec une équipe postsecondaire en septembre 2023, ce qui inclut tous les athlètes, quelle que soit leur admissibilité au niveau postsecondaire, y compris ceux que l'on appelle communément les " red-shirts ". Cela ne comprend pas les programmes intra-muros ou les programmes de club au sein d'un établissement postsecondaire. Si un athlète fréquente un établissement postsecondaire, l'entraîneur en chef du programme doit confirmer la vérification. Le CEGEP n'est pas inclus dans la définition d'un programme postsecondaire.
- Les athlètes appartenant à la catégorie d'âge appropriée ci-dessus (fenêtre de 16 mois) ne sont pas limités par la participation à un programme postsecondaire.

Exemptions :

Dans des circonstances extraordinaires uniquement, [une demande d'exemption](#) pour les athlètes nés avant la fenêtre de 16 mois pour jouer dans un groupe d'âge spécifique peut être prise en considération. L'entraîneur principal/le responsable d'équipe doit en faire la demande. Les demandes initiales doivent être adressées à l'APT et la reconnaissance de l'APT doit être fournie dans la soumission à Volleyball Canada. Les demandes d'exception ne seront prises en considération que si elles sont fondées sur les principes de l'ILD. Des frais de 50 \$ sont exigés pour toutes les demandes d'exemption d'âge. Il est à noter qu'une APT peut mettre en place des exigences différentes pour les catégories d'âge. L'équipe est responsable de s'assurer que les athlètes répondent aux critères d'admissibilité de l'APT et de VC avant la sélection de l'athlète.

Principes directeurs :

La recherche sur le développement à long terme démontre les défauts du placement des athlètes dans leur année de naissance pour la participation aux sports. En bref, les écarts qui peuvent survenir entre les jeunes d'une même année de naissance créent des désavantages importants pour les athlètes masculins au développement tardif et, dans une moindre mesure, pour les athlètes féminines au développement précoce. Par conséquent, le fait d'offrir un éventail de mois (16) au sein d'une division compétitive

Mise à jour: 21 august 2023

Toutes les informations sont susceptibles d'être modifiées



donne aux athlètes une plus grande flexibilité pour choisir le niveau qui répond le mieux à leurs besoins. Les athlètes, les parents et les entraîneurs devraient prendre en compte les avantages à court et à long terme de jouer dans différentes catégories d'âge. Il convient de noter que chaque club peut avoir sa propre politique en ce qui concerne la montée ou la descente d'une catégorie d'âge.